



Agents du CNFPT bi-nationaux :
100% fonctionnaires
200% engagés contre toute discrimination

Après avoir tapé une énième fois sur les étrangers immigrés, c'est-à-dire celles et ceux qui vivent et travaillent en France avec une carte de séjour et disposent d'une autre nationalité que la nationalité française, avec une loi sur l'immigration votée sous le gouvernement Attal, c'est maintenant encore une autre catégorie de Français qui est dans le viseur de la démagogie nationaliste : les binationaux !

Tiens donc ! Nous avons bien la nationalité, mais on nous jette l'opprobre du soupçon de la déloyauté parce que nous disposons également d'une autre nationalité.

Après les propos du président du Rassemblement National sur le projet d'interdiction de certains postes de hauts-fonctionnaires à des bi-nationaux, plusieurs responsables politiques ont surenchéri, mettant en cause la prétendue loyauté des bi-nationaux.

Cette distinction est illégale, anticonstitutionnelle, antirépublicaine. Elle est tout humiliante et vile.

C'est une remise fondamentale des acquis de la révolution française de 1789 et de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen qui stipule : *« Tous les citoyens, étant égaux à ses yeux, sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents. »*

Nous, les binationaux – que nous soyons franco-européens, franco-africains, franco-maghrebins, franco-asiatiques, franco-océaniens, franco-américains..., nous servons l'administration française avec loyauté et la foi dans les valeurs de la République auxquelles nous avons adhéré en adoptant la nationalité française.

Notre contribution au service public français est d'autant plus immense que nous apportons des compétences supplémentaires : linguistiques, culturelles...

Nous ne sommes pas des agents publics de second rang ; nous ne sommes pas des fonctionnaires à 50%. Nous sommes bi-nationaux, fonctionnaire à 100%. Nous sommes à 200% engagés pour le service public, à 200% engagés dans le combat contre toute forme de discrimination.

Les tenants de la démagogie nationaliste se contente de cibler aujourd'hui « *les hauts fonctionnaires* » et les « *ministres* » bi-nationaux.

La France est riche de sa diversité et de sa capacité d'intégration d'autres origines. Elle l'était hier, elle l'est aujourd'hui, elle le sera demain car c'est par la mise en œuvre effective de ses valeurs – la liberté, l'égalité, la fraternité- qu'est construite au fil des siècles la république . La CGT entend alerter les agents de l'établissement sur les conséquences de tels propos.

En effet, l'histoire nous a appris comment commence ce type de discrimination ; elle nous a aussi appris qu'elle ne finit jamais. Car demain ce sont tous les fonctionnaires bi-nationaux qui seront la cible d'une

telle discrimination. Combien d'entre nous découvriront alors qu'il y a dans son service, dans sa structure, à son étage il y a un bi-national – un franco-portugais, un franco-marocain, un franco-allemand...- qui devrait être déchu de son statut de fonctionnaire au prétexte d'un manque de « loyauté » ?

La CGT réaffirme sa défense des principes fondateurs de la république, du service public, du statut de fonctionnaire : aucune discrimination de quelle que nature que ce soit ! Egalité d'accès à tous les emplois publics ! Défense de l'article 6 de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 : »

Aucune voix aux élections législatives aux formations politiques d'extrême-droite et de la droite extrême qui fondent leur politique sur la discrimination.

Paris le 4 juillet 1776